

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/6026  
27 octobre 1964

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 26 OCTOBRE 1964, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

Sur les instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, le texte suivant d'un communiqué du Ministère des affaires étrangères du Cambodge, en date du 24 octobre 1964 :

"Le jeudi 22 octobre 1964, vers 7 h 00, des militaires des Forces armées de la République du Viet-Nam, d'un effectif approximatif d'une compagnie, stationnés en territoire vietnamien, en face du poste frontalier de la garde provinciale khmère de Banteai Chakrey, Khum de Peam Montea, Srok de Kompong Trabek, province de Prey Veng, ont tiré avec des armes automatiques et des mortiers sur le territoire cambodgien.

Au cours de cette attaque agressive et injustifiée des forces sud-vietnamiennes, un obus de mortier est tombé près de la maison d'un marchand sise au nord du poste de la garde provinciale khmère, tuant sur le coup son propriétaire, le nommé Taing Yoeung, âgé de soixante-deux ans.

Le Ministère des affaires étrangères du Cambodge élève une énergique protestation contre cette nouvelle agression des Forces armées de la République du Viet-Nam qui vient de s'ajouter à la longue liste des crimes perpétrés contre les paisibles habitants du Cambodge par le régime de Saigon."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Voeunsai Sonn

Représentant permanent du Cambodge  
auprès des Nations Unies

64-22694

